



Guide du parrain et formulaire de mise en candidature

PRIX D'EXCELLENCE TSA



PRIX D'EXCELLENCE TSA

Le Prix d'excellence TSA, décerné par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, vise à honorer la contribution et l'apport des techniciens et techniciennes en santé animale du Québec qui ont contribué de façon exceptionnelle à la prestation de services de qualité au public.

Le Prix d'excellence TSA est remis annuellement à un ou à une TSA au parcours inspirant dont les initiatives et les actions ont eu un effet considérable sur la qualité des soins et des services offerts par l'établissement vétérinaire ou par l'organisation. Le lauréat se distingue par son influence sur le rayonnement de sa profession au sein de la communauté vétérinaire et le grand public.

Le guide suivant vise à soutenir les personnes qui souhaitent soumettre une candidature pour ce prix.

CRITÈRES DE SÉLECTION

1. Parcours inspirant et grandes réalisations (20 points)
2. Compétences exceptionnelles (40 points)
3. Implication dans son organisation (20 points)
4. Participation au rayonnement de sa profession (20 points)

PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE

Les personnes (parrains) peuvent soumettre une candidature en suivant deux étapes :

1. Compléter le dossier de candidature via le formulaire interactif disponible dans le présent guide. Les réponses ne doivent pas excéder l'espace prévu. **Important : aucune candidature manuscrite ne sera acceptée.**
2. Transmettre le formulaire de mise en candidature et autres documents facultatifs en PDF par courriel à l'adresse : communications@omvq.qc.ca. Vous recevrez un accusé de réception.

EXCLUSIONS

Toutes candidatures incomplètes, rédigées de façon manuscrite, qui n'ont pas été transmises dans les délais ou qui ne correspondent pas aux critères d'admissibilité ne seront pas analysées par le comité. Le comité de reconnaissance du mérite portera une attention particulière à la qualité de la présentation du dossier.

Les employés de l'Ordre et les membres actifs du comité de la reconnaissance du mérite ne sont pas admissibles aux Prix de reconnaissance du mérite.

La période de mise en candidature est du 1^{er} février au 1^{er} avril de chaque année.

ADMISSIBILITÉ DU CANDIDAT

Les techniciens en santé animale dont les initiatives ont eu un impact significatif sur la qualité des soins et des services dispensés par l'établissement vétérinaire ou par l'organisation.

QUI PEUT PRÉSENTER UNE CANDIDATURE?

Le technicien en santé animale ne peut présenter sa propre candidature. La candidature doit être présentée par un médecin vétérinaire. Celui-ci a la responsabilité de faire la démonstration des critères requis. La qualité de la présentation du dossier est très importante.

LETTRES D'APPUI ET AUTRES DOCUMENTS

L'ajout de lettre d'appui, d'autres témoignages, du curriculum vitae ou tout autre document pertinent pour appuyer le dossier du candidat est facultatif, mais recommandé. Vous ne devez pas avoir plus de trois lettres d'appui et elles doivent avoir un maximum de 350 mots.

ÉVALUATION DES DOSSIERS SOUMIS ET CANDIDATURE RETENUE

Le comité de la reconnaissance du mérite évaluera les dossiers soumis de façon objective en tenant compte de la grille d'évaluation. Le comité recommandera au C.A. le nom du candidat ayant obtenu le meilleur résultat. Pour être soumis au C.A., un candidat devra avoir obtenu 50 % minimum pour chacun des critères et 75 % pour l'ensemble du dossier. Compte tenu du caractère exceptionnel de cette reconnaissance, le C.A. ne retient qu'un seul lauréat par année.

TOURNAGE DE LA VIDÉO HOMMAGE

Une vidéo hommage au lauréat sera présentée à l'occasion de la remise du prix. Le tournage se déroulera dans le milieu de travail du lauréat et nécessite une disponibilité d'environ trois heures où l'équipe le suivra dans l'accomplissement de ses tâches quotidiennes.

À titre de parrain de la candidature, il est fortement recommandé que vous participiez à la journée de tournage, en plus de contribuer à l'enregistrement d'une entrevue hommage. Chaque vidéo présente les entrevues de trois personnes significatives dans la carrière et les réalisations du lauréat. Votre rôle sera aussi de suggérer à l'Ordre les individus à interviewer. Une préentrevue avec l'équipe du Service des communications sera effectuée avant le tournage pour guider le parrain et les invités dans le processus.

REMISE DU PRIX ET RECONNAISSANCE

Les lauréats seront honorés de diverses façons à la suite de leur nomination, notamment :

- Le nom du lauréat, sa vidéo hommage ainsi qu'un résumé de carrière seront publiés dans la section « Prix et distinctions » du site Web de l'Ordre;
- Un communiqué sera partagé sur le site Web de l'Ordre et sur les réseaux sociaux;
- Les lauréats feront l'objet d'une infolettre spéciale transmise à tous les membres.

La remise du prix sera effectuée lors d'un événement organisé par l'Ordre. Plus de détails seront transmis au lauréat et à son parrain.

À l'usage de l'Ordre des médecins vétérinaire du Québec seulement	Nom du candidat	
	Réception de la candidature	
	Validation de l'admissibilité de la candidature	

Formulaire de mise en candidature

PRIX D'EXCELLENCE TSA

Partie 1 – Renseignements généraux

Section 1 - Identification de la personne qui présente la candidature (médecin vétérinaire)

Prénom

Nom

Numéro de permis

Téléphone cellulaire

Adresse courriel

Je suis

- un collègue du candidat
 le supérieur du candidat
 une connaissance du candidat
 autre :

- Je comprends que je devrai participer à un tournage pour la réalisation d'une vidéo hommage si le candidat est choisi.

Section 2 - Identification du candidat

Prénom

Nom

Téléphone cellulaire

Adresse courriel

Adresse personnelle

Lieu de travail

Poste occupé

Est-ce que le candidat détient un diplôme d'études collégiales en Techniques de santé animale?

- Oui

Année d'obtention du diplôme :

Nom de l'établissement d'enseignement :

- Non

Est-ce que le candidat détient la clause de droit acquis (clause grand-père)?

- Oui

- Non

Section 1 – Parcours inspirant et grandes réalisations (20 points)

Pourquoi le parcours du candidat est-il inspirant? (20 points)

Exemples :

- Se démarque par ses réalisations
- A fait évoluer sa profession
- A développé un projet important pour l'établissement
- Fait preuve d'entrepreneuriat

Section 2 – Compétences exceptionnelles (40 points)

Compétences techniques/savoir-faire (20 points)

Comment le candidat est-il capable d'appliquer ses connaissances et/ou habiletés techniques dans son travail? (10 points)

Exemples :

- Possède des habiletés techniques et des connaissances remarquables
- A un souci des soins ou des protocoles
- Est polyvalent
- Est autonome
- Est minutieux
- Est rigoureux
- Est efficace

Comment le candidat se soucie-t-il de sa formation continue et de son perfectionnement? (10 points)

Exemples :

- Participe activement à la formation continue
- Possède une certification nationale
- Possède une expertise distinctive
- Détient un diplôme en spécialité

Compétences transversales/savoir-être (20 points)

Comment le candidat fait-il preuve de professionnalisme? (10 points)

Exemples :

- Fait preuve d'initiatives
- A un grand sens des responsabilités
- Respecte ses engagements
- Est intègre
- Est respectueux
- Est fiable
- Possède des valeurs
- Possède une éthique

Comment le candidat se démarque-t-il par son service à la clientèle incomparable auprès de ses collègues, ses clients, ses fournisseurs, etc.? (5 points)

Exemples :

- Possède le sens des communications
- Est patient
- Est empathique

Comment le candidat se démarque-t-il par son travail d'équipe? (5 points)

Exemples :

- Possède un bon esprit d'équipe
- Fait preuve de leadership positif
- A un bon sens des communications
- Fait preuve d'inclusivité
- Est authentique
- Fait preuve d'adaptabilité

Section 3 – Implication dans son organisation (20 points)

Comment le candidat va-t-il au-delà de ses tâches de technicien et comment contribue-t-il au bon fonctionnement de son organisation? (10 points)

Exemples :

- Est membre de comité de gestion ou C.A.
- Gère l'informatique
- Gère les approvisionnements
- Est soucieux de la santé et sécurité dans son milieu
- Fait partie d'un comité social
- Contribue à développer un milieu de travail inspirant
- Gère une page Facebook ou est présent sur les médias sociaux
- Partage des bons coups sur les médias
- Est un porte-parole de l'organisation

En quoi le candidat est-il une personne de référence pour ses collègues? (10 points)

Exemples :

- Supervise des stagiaires
- Organise des activités sociales
- S'implique auprès des nouveaux employés
- Est un mentor pour l'équipe
- Contribue au sentiment d'appartenance
- Transmet ses connaissances
- Est disponible
- Aide les autres
- Écoute les autres
- Est empathique

Section 4 – Participation au rayonnement de sa profession (20 points)

Auprès du grand public (10 points)

Comment le candidat fait-il rayonner la profession TSA auprès du grand public? (10 points)

Exemples :

- Fait du bénévolat
- Participe dans les médias
- Donne des conférences ou participe à des activités de vulgarisation
- Reçoit de la reconnaissance de ses clients
- A rédigé un article ou livre

Au sein de la profession vétérinaire et TSA (10 points)

Comment le candidat fait-il rayonner sa profession de TSA au sein de la communauté vétérinaire et TSA? (10 points)

Exemples :

- Est membre de l'ATSAQ
- Est reconnu par ses pairs
- Participe à la formation des TSA au niveau collégial
- Est conférencier à des colloques/congrès
- Maîtrise les actes délégués et en fait la promotion
- S'implique au sein de comité ou association

VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

Pour toute question, communiquez avec l'équipe de l'Ordre par courriel à l'adresse : communications@omvq.qc.ca.

LE DOSSIER EST-IL COMPLÉTÉ?

Transmettez le formulaire et les trois lettres d'appui en format PDF par courriel à l'adresse : communications@omvq.qc.ca au plus tard le **1^{er} avril de chaque année.**